

LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

PROCÈS-VERBAL 45° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC **TENUE À BOUCHERVILLE LE 18 OCTOBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL 45° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC TENUE À BOUCHERVILLE, LE 18 OCTOBRE 2018 DE 15 H À 17 H 32

1. Ouverture de l'assemblée par le président

Le président, Michel Duval ouvre la séance à 15 h et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Conformément à l'article 2 des règles de conduite des assemblées générales de l'ordre, il annonce qu'il a offert aux membres candidats à la profession et aux étudiants l'opportunité d'assister à la présente assemblée à titre d'auditeurs, et ce, sans droit de vote ni d'intervention. Il mentionne qu'il en est de même pour les administrateurs nommés par l'Office des professions au conseil d'administration et la représentante de la firme d'auditeurs de l'Ordre, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), Guylaine Dionne. Monsieur Duval demande à l'Assemblée son assentiment afin que ces personnes assistent à cette réunion.

2018 AGA 01 001

IL EST PROPOSÉ par Jean-Claude Dufour, appuyé par Yvan Beaudin :

QUE l'Assemblée accepte que les personnes suivantes assistent à la 45^e assemblée générale de l'Ordre des agronomes sans droit de vote :

- Candidats à la profession
- Étudiants
- Administrateurs nommés au conseil d'administration de l'Ordre
- Représentant de la firme d'auditeurs RCGT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Duval explique-que la liste des administrateurs qui ont travaillé à l'avancement des affaires de l'Ordre en 2017-2018 se trouve à la page 8 et 9 du rapport annuel. Il les remercie pour leur importante contribution et à l'intégrité dont ils ont fait preuve. Monsieur Duval mentionne que ces personnes consacrent régulièrement leur temps à la bonne gouvernance de l'Ordre et les membres peuvent en être très fiers.

Michel Duval cède la parole à la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Louise Richard, avocate.

2. Avis de convocation

Louise Richard, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, confirme aux membres réunis en assemblée que l'avis de convocation a été transmis 30 jours avant la date de l'assemblée, soit dans l'édition du 13 septembre 2018 de l'Agro-Express et a été de nouveau publié dans un envoi aux membres les 9 et 15 octobre dernier.

3. Vérification du quorum

Louise Richard confirme que le quorum requis de 35 membres pour l'assemblée générale annuelle est largement dépassé, car plus de 60 personnes sont présentes.

CONSIDÉRANT le nombre important de membres à l'entrée de la salle qui complètent les modalités d'inscription pour assister à l'assemblée;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Routhier, appuyée par Vincent Couture :

QUE l'assemblée des membres soit suspendue pour dix minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Nomination d'un président d'assemblée

Michel Duval présente Nicole Lacelle qui agira à titre de présidente de l'Assemblée. Madame Lacelle est sociologue de formation. Elle est à son compte depuis 1983 à titre de consultante auprès d'institutions publiques et d'organismes privés notamment à titre de formatrice et présidente d'assemblées professionnelles. Madame Lacelle a présidé plusieurs assemblées d'ordres professionnels dont l'Ordre des infirmières et infirmiers, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés, l'Ordre des sages-femmes et l'Ordre des ingénieurs. Monsieur Duval invite l'assemblée à adopter une résolution à cet effet.

2018 AGA 04 003

IL EST PROPOSÉ par Richard Dessureault, appuyé par Isidore Charron :

QUE Nicole Lacelle soit nommée présidente de la 45^e assemblée générale de l'Ordre des agronomes du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Duval cède la parole à Nicole Lacelle. Celle-ci remercie l'assemblée de son accueil.

5. Adoption de l'ordre du jour

Nicole Lacelle fait la lecture de l'ordre du jour et précise certains points. À la suite de l'adoption des nouvelles dispositions du *Code des professions* adoptées en 2018, certains changements ont été effectués notamment au niveau de la rémunération des dirigeants. Elle doit être soumise lors de l'assemblée. Aussi, Madame Lacelle explique qu'au niveau de l'adoption du montant de la cotisation, celui-ci- n'est plus adopté par l'assemblée. Cependant, le montant de la cotisation est diffusé aux membres préalablement pour commentaires.

2018 AGA 05 004

IL EST PROPOSÉ par Pierre Desrosiers, appuyé par Yvan Beaudin :

QUE l'assemblée adopte l'ordre du jour suivant de la 45^e assemblée générale annuelle de l'Ordre des agronomes du Québec :

- 1. Ouverture de l'assemblée par le président
- 2. Avis de convocation
- 3. Vérification du quorum
- 4. Nomination d'un président d'assemblée
- 5. Adoption de l'ordre du jour
- 6. Avis concernant les propositions
- 7. Lecture et adoption du procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle
- 8. Rapport du président
- 9. Rapport financier:
 - 9.1 États financiers 2017-2018

- 9.2 Prévisions budgétaires 2018-2019, 2019-2020
- 10. Cotisation
 - 10.1. Montant de la cotisation 2019-2020
 - 10.2. Rémunération des dirigeants
- 11. Nomination des vérificateurs
- 12. Rapport du syndic
- 13. Étude des propositions*
- 14. Affaires générales et particulières
- 15. Mot de clôture du président
- 16. Levée de l'assemblée
- * En vertu des règles gouvernant la conduite des assemblées générales de l'OAQ, la présentation de propositions est sujette à certaines modalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Avis concernant les propositions

Nicole Lacelle explique les règles de gestion de l'assemblée, les conditions de dépôts des propositions en provenance des membres et elle invite l'assemblée à convenir du choix de deux scrutateurs pour les votes sur les propositions.

2018 AGA 06 005

IL EST PROPOSÉ par Magali Hunot, appuyée par Isidore Charron :

QUE Thierry Balthazard et Robert Lapalme agissent à titre de scrutateurs lors des votes sur les propositions dans le cadre de la 45^e assemblée générale annuelle tenue le 18 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Lecture et adoption du procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle

Le procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle ainsi que les affaires qui en découlent a été transmis aux membres le 15 octobre dernier. Madame Lacelle suggère que l'assemblée ne procède pas à la lecture du document puisque tous les participants ont déjà pu en prendre connaissance.

2018 AGA 07 006

IL EST PROPOSÉ par Yvon Thérien, appuyé par Pierre Desrosiers :

QUE l'assemblée ne procède pas à la lecture du procès-verbal de la 44^e assemblée générale annuelle tenue le 21 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 AGA 07 007

IL EST PROPOSÉ par Guy St-Laurent appuyé par Yan Légaré :

QUE l'assemblée adopte le procès-verbal de la 44^e assemblée générale annuelle tenue le 21 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires relatives au procès-verbal

Michel Duval fait la lecture de la résolution prise à l'assemblée générale de 2017 :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec interdise à un agronome, ou à un agronome de la même entreprise, recevant une commission ou toutes autres formes de boni ou d'incitatif sur la vente des pesticides visés par la *Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018*, de produire le diagnostic et/ou la justification agronomique autorisant l'utilisation de ces produits.

Michel Duval explique que l'Ordre a commandé une étude sur la rémunération des agronomes auprès d'une vingtaine d'employeurs dont 15 ont accepté volontairement de participer. D'ailleurs, un état de la situation du rapport d'enquête a été transmis au cours du dernier mois. L'enquête couvrait non seulement les pesticides mais l'ensemble des secteurs. Cet exercice a démontré que la rémunération variable est très courante et que le conflit d'intérêts existe.

À la suite des résultats de l'enquête, Michel Duval mentionne qu'un comité sur l'indépendance professionnelle des agronomes a été formé. Afin de se donner un regard extérieur à l'Ordre, ce comité est composé de non-membres de l'Ordre soit de professeurs des universités de Montréal, Sherbrooke et Laval, d'un expert en ressources humaines, du président de l'Ordre, de la syndique et de la secrétaire de l'Ordre. Les travaux ont débuté en août dernier et se poursuivent. Monsieur Duval affirme que si une modification au *Code de déontologie des agronomes* est nécessaire, la démarche sera entreprise.

Certains membres de l'assemblée prennent la parole, émettent des commentaires et demandent des précisions. Monsieur Duval répond aux questions.

Michel Duval ajoute que l'Ordre s'est engagé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour travailler sur le conflit d'intérêts et l'indépendance professionnelle. Une entente fut signée avec le MDDELCC. L'Office des professions a participé aux travaux entourant la signature de cette entente. De plus, monsieur Duval explique que l'Ordre fait partie du comité de suivi de la mise en œuvre de la justification et de la prescription agronomiques. Participent aussi à ce comité notamment le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des producteurs agricoles, La fondation David Suzuki et Équiterre.

8. Rapport du président

Madame Lacelle informe l'assemblée que le rapport du président est disponible aux pages 12 à 15 du rapport annuel 2017-2018. Michel Duval dresse un résumé de son rapport.

9. Rapport financier

9.1. États financiers 2018-2019

Nicole Lacelle précise que les états financiers audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) ont été reproduits dans le rapport annuel de l'Ordre et qu'ils ont fait l'objet d'une adoption par le conseil d'administration le 8 et 9 juin 2018. Elle invite M^{me} Guylaine Dionne, CPA à venir présenter son rapport. Madame Dionne répond aux questions des participants avec la collaboration de Louise Richard.

9.2. Prévisions budgétaires 2018-2019, 2019-2020

Madame Lacelle invite Louise Richard à présenter les prévisions budgétaires. Madame Richard explique qu'avec les nouvelles dispositions au *Code des professions*, on doit

maintenant déposer les prévisions budgétaires pour deux exercices financiers notamment pour établir le montant de la cotisation. Elle donne les explications sur l'élaboration de ces prévisions. Madame Richard répond aux questions des membres.

10. Cotisation

10.1. Montant de la cotisation 2019-2020

Comme édicté par les nouvelles dispositions du *Code des professions*, Nicole Lacelle explique que les membres peuvent émettre leurs commentaires sur le montant de la cotisation à deux occasions soit lors de la consultation préalable à l'assemblée générale annuelle et lors de l'assemblée. Madame Lacelle précise qu'il n'y a plus de résolution prise par l'assemblée pour la cotisation et invite Louise Richard à présenter les commentaires reçus lors de la consultation préalable à l'AGA.

Madame Richard mentionne que lors de la consultation de juillet dernier, au total, douze commentaires ont été reçus. Sur les commentaires reçus pour le montant de la cotisation, trois était en accord et sept en désaccord particulièrement parce que le montant demandé dépasse l'augmentation au coût de la vie.

Louise Richard présente immédiatement les commentaires reçus des membres sur la rémunération des administrateurs. Sur les douze commentaires recueillis, deux étaient d'accord, quatre en désaccord car l'augmentation est plus élevée que l'augmentation au coût de la vie. Les six autres n'ont répondu que pour l'augmentation de la cotisation.

Louise Richard fait la lecture de la résolution prise à la 1^{re} séance du conseil d'administration, le 8 et 9 juin 2018:

CONSIDÉRANT la résolution 2017-2018 CA4.3 2018-03-17 5.2.3 relativement au montant de la cotisation 2019-2020:

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019-2020;

CONSIDÉRANT la tendance à la hausse de l'Indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT l'intérêt de revoir le montant de la cotisation 2019-2020; 2018-2019 CA4.3 2018-06-08-09 8.3.5

IL EST PROPOSÉ :

QUE nonobstant la résolution 2017-2018 CA4.3 2018-03-17 5.2.3 prise par le conseil d'administration relativement au montant de la cotisation 2019-2020, ce dernier revoie ce montant de façon à appliquer, pour 2019-2020, une hausse de 2,5 % pour toutes les catégories de cotisation, soit un montant de 13,69 \$ pour la cotisation régulière;

QU'à ce montant soient ajoutés les frais relatifs à la cotisation à Agronomes Canada ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, en plus des taxes applicables.

Ainsi, la cotisation régulière 2019-2020 s'établirait à 547,74 \$ + 13,69 \$ plus les autres frais ci-haut mentionnés.

Madame Lacelle demande à l'assemblée s'il y a des commentaires au sujet du montant de la cotisation. Aucun commentaire n'est émis.

10.2. Rémunération des dirigeants

Michel Duval présente l'information sur la rémunération des dirigeants. Il indique aux membres de l'assemblée d'ouvrir le rapport annuel à la page 9. Il explique que le conseil d'administration a adopté par résolution le mode rémunération en 2017.

Nicole Lacelle présente un résumé de la rémunération annuelle des dirigeants incluant les charges sociales:

Présidence : 86 477 \$
Vice-président : 20 811 \$
Direction générale : 115 040 \$

Administrateurs élus : Jeton de présence de 208,52 \$/jour et 31,75 \$/hre pour

les conférences téléphoniques

2018 AGA 10.2 008

IL EST PROPOSÉ par Benoit Brunelle appuyé par Jocelyn Magnan :

QUE l'assemblée adopte la rémunération suivante des dirigeants :

Présidence : 86 477 \$
Vice-président : 20 811 \$
Direction générale : 115 040 \$

• Administrateurs élus : Jeton de présence de 208,52 \$/jour et 31,75 \$/hre pour

les conférences téléphoniques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Nomination des vérificateurs

En ce qui a trait à la nomination des vérificateurs, Nicole Lacelle explique que conformément à l'article 104 du *Code des professions*, les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale annuelle doivent nommer annuellement les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

2018 AGA 11 009

IL EST PROPOSÉ par Isidore Charron, appuyé par Luc Cyr:

QUE l'assemblée générale retienne les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice financier 2018-2019, et ce, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Étude des propositions

Nicole Lacelle présente les membres du comité des résolutions 2018 :

- Cécile Beaumont, administratrice nommée
- · Yves Chagnon, agr.
- Nathalie Côté, agr.
- Paul Lecomte, agr.
- la directrice générale et secrétaire, Me Louise Richard

Madame Lacelle explique le mandat du comité soit:

- 1. Le comité étudie le texte de la résolution et il peut proposer au proposeur :
 - que sa proposition soit soumise directement au conseil d'administration ou
 - que des changements y soient apportés afin qu'elle respecte la loi et les règlements.
- 2. Le comité des résolutions peut aussi :
 - agencer l'ordre dans lequel les propositions seront amenées à l'assemblée pour assurer la cohérence et l'efficacité des travaux des membres;
 - corriger la forme sans en changer la nature;
 - réunir plusieurs propositions en une seule afin d'éviter répétitions ou incohérences.

Par ailleurs, le travail de l'Ordre débute une fois la proposition adoptée. Le conseil d'administration peut traiter la proposition directement ou encore en confier l'étude à un membre du personnel, un comité spécial ou un expert en la matière.

Seuls les agronomes inscrits au Tableau des membres ont le droit de vote. Les votes à main levée se feront en utilisant les cartons qui vous ont été remis à votre arrivée. Vous utiliserez le BLEU pour un oui et le JAUNE pour un non.

2018 AGA 12 010

IL EST PROPOSÉ par Marc F. Clément, appuyé par Denis Charlebois :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec prenne position contre l'utilisation systématique des traitements de semences et qu'il inclue dans sa ligne directrice, le diagnostic obligatoire pour tous les traitements de semences composés d'insecticide et/ou de nématicide.

Marc F. Clément explique la proposition.

Janique Lemieux propose un amendement à la proposition.

Ainsi,

2018 AGA 12 011

IL EST PROPOSÉ par Janique Lemieux appuyée par Laurianne Pichette :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec prenne position contre l'utilisation systématique des traitements de semences et qu'il inclue dans sa ligne directrice, le diagnostic obligatoire pour tous les traitements de semences composés d'insecticide, de nématicide <u>et de fongicide</u>.

Une question est soulevée concernant la ligne directrice de l'Ordre. Michel Duval répond à la question. La discussion se poursuit.

IL EST PROPOSÉ par Yves Auger, appuyé par Vincent Couture de compter les votes :

CONTRE: 111 POUR: 85

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

La discussion se poursuit sur la proposition initiale.

2018 AGA 12 010

IL EST PROPOSÉ par Marc F. Clément, appuyé par Denis Charlebois :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec prenne position contre l'utilisation systématique des traitements de semences et qu'il inclue dans sa ligne directrice, le diagnostic obligatoire pour tous les traitements de semences composés d'insecticide et/ou de nématicide.

IL EST PROPOSÉ par Pierre-Alphée Plante, appuyé par Marc F. Clément de compter les votes :

CONTRE: 114 POUR: 79

REJETÉ À LA MAJORITÉ

2018 AGA 12 012

IL EST PROPOSÉ par Yves Auger, appuyé par Frédéric Robert :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec crée un comité ad hoc sur la recherche d'indépendance professionnelle et d'intérêt collectif en agroenvironnement et en production végétale pour se pencher sur :

- les moyens d'augmenter les efforts en recherche
- le financement des projets de recherche
- l'amélioration de la diffusion des résultats des projets de recherche
- l'élaboration de protocoles de recherche reconnus par les pairs

Samuel Comtois explique la teneur de la proposition.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

2018 AGA 12 013

IL EST PROPOSÉ par Richard Derome, appuyé par Julie Boisvert :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec fasse des pressions auprès des gouvernements afin que plus d'argent soit investi dans la recherche indépendante de manière à conserver l'impartialité et l'indépendance des chercheurs québécois.

Denis Charlebois donne son opinion sur la proposition. Julie Boisvert appuie les propos de son collègue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 AGA 12 014

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Ménard, appuyé par Roger Bergeron :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec forme un comité ad hoc qui énoncera la position de l'Ordre sur la gestion de l'offre et la déposera auprès d'instances politiques appropriées.

L'Ordre des agronomes du Québec aura l'indépendance pour choisir les personnes membres de ce comité, incluant possiblement des non-agronomes.

Jean-François Ménard explique la proposition. Une discussion s'en suit.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ par Richard Derome, appuyé par Samuel Comtois :

QUE l'Ordre des agronomes fasse des représentations auprès des Universités et des centres de recherche indépendants afin d'améliorer la synergie entre les chercheurs et les agronomes sur le terrain.

Une question est soulevée sur les représentations de l'Ordre auprès des universités. Michel Duval et Jean-Claude Dufour répondent. Une discussion s'enclenche.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

13. Affaires générales et particulières

Nicole Lacelle cède la parole à Michel Duval pour le point sur les affaires générales et particulières. Monsieur Duval présente les administrateurs du conseil d'administration. De plus, il rend hommage aux agronomes décédés depuis le 1er avril 2017.

14. Mot de clôture du président

muhl Wel egg.

Michel Duval clôt cette assemblée en soulignant que l'objectif de cette séance a été de vous présenter les activités de l'année 2017-2018.

15. Levée de l'assemblée

Nicole Lacelle met fin à l'assemblée générale à 17 h 32.

Michel Duval, agronome

Président

Louise Richard, avocate

Directrice générale et secrétaire

Procès-verbal adopté le

ANNEXE 1 – Liste des participants à l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2018

NOM	PRÉNOM	Nº MEMBRE	NOTES
ADAM	RICHARD	4730	
ALLARD	DIANE	4906	
AOUDIA	SAMIR	6716	
APRIL	RAYMOND	Administrateur nommé	CA
ARSENEAU	DAVID	5201	
AUDETTE-BEAULIEU	FLORENCE	7944	
AUGER	YVES	10074	
AUMONT	MARIE-CLAUDE	3515	
BAILLARGEON	SIMON	3459	
BALTHAZARD	THIERRY	6945	
BARRE	DANIEL	3763	
BARRIAULT	EVELYNE	6141	
BEAUDIN	YVAN	3667	
BEAUMONT	CÉCILE	Administratrice nommée	CA
BEDARD	JOANIE	8096	
BEDARD	ANNICK	6717	
BELISLE	MARIO	4514	
BELLAVANCE	VALERIE	7591	
BEDARD	PIERRE-OLIVIER	6254	
BENCHARKI	HICHAM	6365	
BERGERON	ROGER	3051	
BERNARD	XAVIER	4101	
BILODEAU	SYLVIE	4318	
BLANCHARD	CHRISTIAN	5800	
BOISVERT	JULIE	7231	
BOIVIN	MARIO	4788	
BOUCHER	CAROLINE-JOAN	4782	
BOUCHER	JOHANNE	Administratrice nommée	CA
BOUKHALFA	ABDENOUR	6517	
BOULAY	ANGELE	3800	
BOURGEOIS	ANDREE	4122	
BOURGEOIS	GABRIEL	6813	
BOUTHILLIER-GRENIER	VALERIE	6720	
BRACQUEMONT	CATHERINE	6412	
BRAIS	ISABELLE	6895	
BRICAULT	YVES	1613	
BRODEUR	LUC	2964	
BROSSEAU	MICHEL	2670	CA
BRUNELLE	BENOIT	3580	
CADOTTE	MAURICE	4128	

NOM	PRÉNOM	Nº MEMBRE	NOTES
CARON	DENIS	5412	
CARON	JEAN	5739	
СНАВОТ	MARC-ANDRE	10461	
CHARLEBOIS	DENIS Y.	3236	
CHARRON	ISIDORE	2779	
CHOINIERE	MARCEL	3913	
CLEMENT	MARC-FERNAND	2184	
CLOUTIER	VINCENT	6076	
CLOUTIER	ELAINE	4801	
CLOUTIER	LOUISE-MARIE	7282	
COLTON-GAGNON	KATIA	7283	
COMTOIS	SAMUEL	6613	
CORNO	GILLES P.	2969	
COTE	CLAUDIANE	7849	
COTE	BENOIT	6375	
COTE	MARTINE	5492	
COTE DEMERS	SEVERINE	10039	
COUTURE	VINCENT	7043	
CUERRIER	STEPHANE	8064	
CYR	LUC	2656	
DAGENAIS	ERIC	4884	
DAGUENAIS	SAMUEL	5973	
DAVID-DANDURAND	ERIKA	8053	
DEMERS	OLIVIER	6724	
DEMERS	MARTIN	5930	
DEMERS	GENEVIEVE	6909	
DENIGER	GENEVIEVE	7389	
DENONCOURT	CINDY	8021	
DERNANE	RACHID	10210	
DEROME	RICHARD	4137	
DESCHENES	GUILLAUME	8027	
DESJOURDY	ALEXANDRA	7891	
DESROCHERS	MAGGY	10068	
DESROCHES	GAETAN	2834	
DESROSIERS	PIERRE	3308	
DESSUREAULT	RICHARD	2813	CA
DION	YVES	3870	
DION	JEAN-MICHEL	10454	
DIONNE	PIERRE	3847	
DIONNE	ERIC	5215	
DUBE	ISABELLE	5063	CA
DUBUC	MELANIE	6829	

NOM	PRÉNOM	Nº MEMBRE	NOTES
DUCHESNEAU	CHRISTIAN	4919	
DUFOUR	JEAN-CLAUDE	1706	
DUMONT	BRIGITTE	3368	
DUMOULIN	GUYLAINE	4902	
DURAND	JEAN	3124	
DUVAL	MICHEL	2505	
DUVAL TOUGAS	VANESSA	7971	
EMOND	LISANNE	7152	
EMOND	MARIE-CLAUDE	4153	
FAUCHER	CATHERINE	5977	
FECTEAU-BOURQUE	PASCALE	7485	
FOLEY	JEAN-FRANCOIS	5274	
FONTAINE	MAUDE	4110	
FORTIER	KARINE	7933	
FORTIN	BRIGITTE	3608	CA
FORTIN-MIOUSSE	MARIE-PIER	8089	
FOULDS	CHANTAL	4804	
FOURNIER	PIERRE	1712	
GAGNON	FREDERIC	6273	
GAGNON	MYRIAM	5159	
GAGNON	STEPHANE	7004	
GAGNON	RENE	4250	
GAGNON	GENEVIEVE	7243	
GIBERT	GERARD	2948	
GIGUERE	JACQUES	3216	
GIGUERE	MARTINE	5260	
GINGRAS	CHRISTINE	7055	
GIRARD	CATHERINE	7056	
GIROUARD	VALERIE	10223	
GOULET	NICOLAS	10440	
HAMIDOUCHE	KAMEL	7364	
HENRIE	ROXANNE	6879	
HUDON	YVAN	6221	
HUNOT	MAGALI	7882	CA
HUOT	MARIE-PIER	8032	
JACOB	CATHERINE	7564	
JETTEN	PHILIPPE	10541	
JONCAS	ROCH	3902	
JUTRAS	ANN-GABRIELLE	10027	
KARIMI YOUCH	MAHMOUD	7114	
LABBE	KATHLEEN	6032	
LABRIE	FRANCOIS	4132	

NOM	PRÉNOM	N° MEMBRE	NOTES
LACELLE	NICOLE	Animatrice	
LACROIX	CAROL-ANN	10366	
LAFLAMME	JEAN-SEBASTIEN	5945	
LAFOND	REMI	4465	CA
LAGACE	MARLENE	4616	
LAJEUNESSE	CHRISTINE	6299	
LAMPRON	MYLENE	6692	
LANDRY	MARIE-PIER	7851	
LAPALME	ROBERT	3283	
LAPALME	FRANCOIS	5196	
LAROCHE	RICHARD	3038	
LAROSE	PASCAL	5254	
LAVALLEE	MARIO	4718	
LAVOIE	ERIC	4686	
LAVOIE	MAXIM	7615	CA
LAVOIE	JEAN-YVES	3663	
LEBLANC	JACQUES	7252	
LEBLANC	RAYMOND	4352	
LEBLANC	JEAN-SEBASTIEN	6389	
LECOMTE	PAUL	5559	
LECOMTE	JACQUES	3590	
LEDUC	MAXIME	10374	
LEGARE	YAN	7401	CA
LEMIEUX	JANIQUE	7296	
LEONARD	ERIC	5100	
LEPAGE	MARIE-EVE	6284	
LEVASSEUR	MARC	3258	
LEVEILLE	SEBASTIEN	6393	
LOZAC`H	TANGUY	7642	
LUSSIER	CLAUDINE	4645	
MACHADO	CATHERINE	7371	
MAGNAN	JOCELYN	3406	
MAGNY	ANDREE-ANNE	10009	
MAJOR	JULIE	7372	
MARQUIS	MARTIN	3636	
MARSAN-PELLETIER	FELIX	7866	
MARTEL	ROCK	4556	
MASSICOTTE	FRANCOIS	5888	
MATHIEU	STEPHANIE	5710	
MEHDI	YOUCEF	10054	
MERCIER	RENALD	4307	
METHOT	YANNICK	6172	

NOM	PRÉNOM	Nº MEMBRE	NOTES
MICHAUD TAPIN	VERONIQUE	10066	
MONTAMBAULT	FRANCOIS	3687	
MONTCALM	GILLES	1553	
MONTPETIT	MARC	7069	CA
MOREL	MELANIE	6700	
MORIN	NANCY	4814	CA
MORNEAU	LOUISE	3145	
NADEAU	MARIE-PIER	10469	
NORMAND	FREDERIC	7017	
OUELLETTE	FRANCOIS	3679	
OUIMET	BRIAN	2455	
P. CORMIER	ALEXIS	10080	
PAGE	PIERRE	4387	
PAGE	SYLVAIN	3248	
PAQUIN	EVELYN	Administratrice nommée	CA
PAYANT	SYLVAIN	2466	
PELLETIER	GUY	4816	
PELLETIER-MARION	MARIE-EVE	7451	
PERRAS	GABRIEL	4596	
PERRAS	ALAIN	3027	
PERREAULT	STEPHANE	5511	
PICHE DUMONTIER	CATHERINE	7687	
PICHETTE	LAURIANNE	10067	
PILON	MARC	3146	
PLANTE	PIERRE-ALPHEE	7214	
PLOURDE	DAVID	6790	
POMERLEAU	YVAN	4833	
POTAPOVA	ANNA	Candidate à la prof.	
PREFONTAINE	MARC	2447	
QUEMENER	MARIANNE	10019	
RANCOURT	CHARLOTTE	7018	
RICHARD	LOUISE	Directrice générale et sec.	
RICHARD	SYLVIE	4573	
RIVARD	MARIO	6239	
ROBERT	FREDERIC	6055	
RODRIGUEZ PEREZ	RAQUEL	7861	
ROGANTINI	MARIO	10544	
ROUSSEAU-TOURIGNY	KIM	6978	
ROUTHIER	NATHALIE	4368	
ROY	RENE	4647	
ROY	GENEVIEVE	5377	
ROY	GUY	3569	

NOM	PRÉNOM	Nº MEMBRE	NOTES
ROY	ANDRE	4685	
RUEL	JEAN-HUGUES	4710	
RUEL	DANIEL	3562	
SARRAZIN	AUDREY	7538	
SARRAZIN	PASCALE	6494	
SAUVAGEAU	ANDRE	10021	
SAVAGE	ROBERT	3844	
SAVOIE	DANIEL	3211	
SEGUIN	MARIO	4196	
SENECHAL	RICHARD	4830	
SIMARD	JOHANNE	4204	
SIMARD	DANIEL	5516	
SOULE	ADENIYI F. AKIM	6940	
ST ONGE	MYLENE	7136	
ST PIERRE	LYSANNE	6296	
ST-AMAND	NATALIA	4772	
ST-GEORGES	CATHERINE	6294	
ST-LAURENT	GUY	3403	
TESSIER	ALEXANDRE	8051	
TESSIER	ANDRE	4414	
TETREAULT	VINCENT	7788	
THÉRIAULT	CLAUDINE	5911	
THÉRIAULT	PASCAL	6244	
THERIEN	YVON	3083	
THIBAULT	ERIC	5435	
TREMBLAY	LILY	4636	
TREMBLAY	GILLES	3903	CA
TRUDEAU-JACOB	ANAIK	10285	
TULK	PIERRE	8069	
TURPIN	MATHIEU	6982	
VAILLANCOURT	JOSÉE	Adjointe admnistrative	
VALEVA	RADKA	7511	
VEZINA	AUDREY	7867	
VILLENEUVE	GERARD	6591	
WEES	DAVID	3706	
ZITOUNI	ZAHIDA	7513	
	TOTAL	244 PARTICIPANTS	
236 agronomes			
16 administrateurs membres	du CA de l'OAQ (dont le	es 4 administrateurs nom	més)
6 employés de l'OAQ dont 4 s			
1 candidate à la profession, 1	non-membre (animatri	ce)	